Communiqué de Credo de Février-Mars 2006

Publié le 1 février 2006
10 minutes

Le mot du Président

CREDO n° 174 (Février-Mars 2006)

acerdos, alter Christus. L'image de la page de couverture a déjà été mise à cette place en 2003. Elle est toujours d'actualité, et plus que jamais d'actualité. Il y a de moins en moins de ces « Autres Christ » depuis un demi-siècle. Nous en connaissons les causes puisque c'est à cause d'elles que nous sommes en désaccord avec la Rome moderniste.
Oui, **le prêtre et le Christ, c'est tout un** depuis le repas pascal qui eut lieu vers l'année 30 dans la « chambre haute » à Jérusalem. Ce repas pascal avait d'abord débuté par une longue procession : tout y était : le prêtre, les acolytes, les fidèles qui chantaient : « Hosanna… hosanna… ».
Puis lisons-nous pendant la messe, au moment le plus solennel, le Prêtre,

> ***« la veille de sa passion, prit du pain en ses mains saintes et vénérables, et les yeux levés au ciel, vers Vous, Dieu, son Père tout-puissant, vous rendant grâces, le bénit, le rompît et le donna à ses disciples, disant : Recevez, et mangez-en tous. Ceci est mon Corps ».***

Sur l'autel est disposé aussi le ciboire qui contient les hosties pour nous, fidèles, avides de cette Nourriture divine. Ce ciboire est ouvert, comme il l'est à l'offertoire pour la présentation du pain. Il est refermé aussitôt après cette première partie de la consécration. Le viatique, la pain pour la route, le Corps, le Sang, l'Âme et la Divinité du Christ sont là pour nous, pour nos âmes, nourriture sanctifiante qui doit transformer chacun de nous et nous unir à notre Sauveur et ne faire qu'un seul Corps avec Lui, l'unique Prêtre, dont Il est la tête.
Le repas pascal, commencé de façon nouvelle, se continue. Notre Seigneur, notre Rédempteur, donne ses dernières instructions aux Apôtres, alors qu'ils sont unis à Lui et ne font qu'un, par cette première communion.
Puis à la fin de ce repas, Notre Seigneur prend le calice, le bénit, rend grâces à Dieu et le donne à ses disciples en disant :

> ***« Ceci est le Calice de mon sang, le sang de la nouvelle et éternelle alliance qui sera répandu pour vous et pour beaucoup ».***

A cet instant, l'ancienne alliance, celle conclue avec Moïse au Sinaï devient caduque. A cet instant aussi, Notre Sauveur scelle une alliance nouvelle et éternelle, celle-là, dans un ultime acte d'amour, celui de notre rachat. Il sait ce qui va se passer dans les heures qui vont venir.
Lorsque le prêtre, alter Christus, élève le calice pour le montrer à notre adoration, **« mon Seigneur et mon Dieu, qu'une goutte de Votre sang retombe sur les pécheurs »,** c'est la Croix qu'il offre à Dieu, son Père et notre Père, pour notre rachat et au travers des bras du prêtre, ministre du

Christ, nous pouvons imaginer ce sang qui descend vers nous pour nous ouvrir le ciel.
Le **prêtre-célébrant** et le **Prêtre-Christ** ne sont qu'un et en communiant, seul, au calice, le prêtre-célébrant se cloue à la Croix du calvaire ; Croix que Notre Seigneur souhaitait et redoutait tout à la fois : « Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite » … « Eli, Eli, lamma sabacthani ? » … « Jésus, poussant de nouveau un grand cri ; rendit l'esprit » nous dit l'Evangile.
Arrivé à ce moment de la rédaction de cet article, feuilletant un bulletin parmi tant d'autres, j'y trouve le texte suivant :

> *« Le* signe invisible *pour le don de soi sacrificiel dans la célébration eucharistique et notre intégration dans ce don de soi n'est pas quelque rite d'offrande cogité et construit,* ***mais le repas****, c'est-à-dire d'une part l'offre et la distribution de soi comme aliment et d'autre part notre acceptation et réception reconnaissante de son don de soi à nous pour nous. L'intelligence isolée de la transformation comme d'un acte sacrificiel et de la communion comme d'un repas sacrificiel ultérieur ne rend pas compte de façon adéquate de la force et la portée de l'énoncé biblique. Celui-ci signifie plutôt que, dans le repas consommé, est rendu présent et réel le sacrifice du don de soi de Jésus-Christ. C'est pourquoi la distinction traditionnelle de l'eucharistie – réalisée en principe seulement après le concile de Trente – entre sacrement d'un côté, et sacrifice de l'autre, n'est théologiquement pas utilisable, puisqu'elle déforme la structure de base.* ***C'est dans le fait de s'offrir en nourriture que le sacrifice de Jésus-Christ trouve son expression au niveau liturgique****. »*

Vous venez de lire le paragraphe. 4.3.1. de la déclaration commune de la **commission mixte catholico-luthérienne**, qui a travaillé de 1976 à 1982. Participaient à cette commission quelques 20 personnalités de chaque religion, dont **Joseph Cardinal Ratzinger,** pour notre religion.
N'étant spécialement théologien, nous ne polémiquerons pas. Mais nous sommes perplexes. Il nous semble avoir compris que la définition du mot *sacrifice* tel qu'il est interprété par cette commission n'est pas la même que celle exposée au début de ce texte : La Consécration se limiterait à la première partie, celle du Pain ! Pour éviter tout doute, à la suite de ce mot, nous avons reproduit les principaux textes du **concile de Trente**.
Certes Marie-Madeleine s'est convertie lorsqu'elle a rencontré Notre Seigneur ; saint Paul sur la route de Damas a aussi reçu un certain choc, bénéfique pour la catholicité. Prions donc pour que le mot *sacrifice*, employé par le saint Père aujourd'hui ne signifie plus ce qu'il a signé en 1982, mais ce que l'Eglise a toujours enseigné depuis le concile de Trente.
La fin des Limbes ? Nous apprenons par les Cahiers de Saint Raphaël (ACIM – 20B place duplex –75015 Paris), la mise en place d'une Commission pour étudier l'existence ou la non-existence des Limbes. Dirigée par Mgr Levada, président de la Congrégation de la Foi, la commission a d'abord défini que la croyance aux limbes n'était pas un article de foi et elle a conclu qu'il n'y a aucune raison que ces enfants soient privés de la vision béatifique éternelle. Si le Saint Père accepte cette conclusion, c'est le baptême lui-même qui pourrait être remis en question. Si tous les enfants vont au paradis, pourquoi en baptiser certains et pas les autres ?
L'admission des divorcés remariés à la communion. En Val d'Aoste, durant l'été dernier, le saint Père a fait une déclaration à ce sujet aux journalistes :

> *« Particulièrement douloureuse est la situation de ceux qui se sont mariés à l'Eglise mais qui n'étaient pas vraiment croyants et l'ont fait par tradition et, se trouvant dans un nouveau mariage (!) invalide, se convertissent, trouvent la foi et se sentent exclus du sacrement … Etant donné la situation de souffrance de ces personnes, il faut l'approfondir ».*

« Celui qui répudie sa femme et en épouse une autre commet l'adultère envers elle. Et si c'est elle qui répudie son mari, elle est adultère » (Marc 10, 11–12): Le problème a été résolu par Notre Seigneur lui-même, aucun de ses ministres, fut-ce son Vicaire, n'a autorité pour le résoudre d'une autre manière, nous semble-t-il !

Plus de miracles à Lourdes : Les Instances médicales du sanctuaire et l'évêque du diocèse de Tarbes-et-Lourdes ont décidé de ne plus appeler miracle, un miracle, mais seulement guérison. « Bonne Mère, revenez ! Ils deviennent fous ! ».
Prions et faisons de sacrifices : comme nous l'a recommandé Mgr Fellay dans le sermon prononcé à Flavigny lors de la prise de soutane des séminaristes, le 2 février dernier.
Jean BOJO

Concile de Trente

22 session (17 septembre 1562)
Doctrine sur le très saint Sacrifice de la messe

Préambule.

Pour que soient maintenues, dans la sainte Eglise catholique, la foi et la doctrine anciennes, absolues et en tout point parfaites sur le grand mystère de l'Eucharistie, et pour qu'elles soient conservées dans leur pureté en éliminant les erreurs et les hérésies, le saint concile œcuménique et général de Trente, légitimement réuni dans l'Esprit-Saint, sous la présidence des mêmes légats du Siège apostolique, instruit par la lumière de l'Esprit-Saint, enseigne, déclare et décide qu'il faut prêcher au peuple fidèle ce qui suit sur le sacrifice véritable et unique de l'Eucharistie.

Chapitre 2 (Le sacrifice visible est propitiatoire pour les vivants et pour les morts).

Parce que, dans ce sacrifice divin, qui s'accomplit à la messe, ce même Christ, qui « s'est offert lui-même une fois » (Hé 9,27) de manière sanglante sur l'autel de la Croix, est contenu et immolé de manière non sanglante, le saint concile enseigne que ce sacrifice est vraiment propitiatoire ; par lui, si « nous nous approchons » de Dieu, avec un amour sincère, avec une foi droite, avec crainte et respect, contrits et pénitents, « nous obtenons miséricorde et nous trouvons la grâce, pour une aide opportune » (Hé 4,16). Apaisé par cette oblation, le Seigneur, en accordant la grâce et le don de la pénitence, remets les crimes et les péchés, si grands soient-ils. C'est une seule et même victime, c'est le même qui offre maintenant par le ministère des prêtres, qui s'est offert lui-même alors sur la Croix ; seule, la manière d'offrir diffère. Les fruits de cette oblation (sanglante) sont recueillis en grande abondance par cette oblation non-sanglante. En aucune façon celle-ci ne fait tort à celle-ci. C'est pourquoi elle est légitimement offerte, selon la tradition des apôtres, non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités des fidèles vivants, mais aussi pour ceux qui sont morts dans le Christ et ne sont pas encore pleinement purifiés.

Chapitre 9 : (Préliminaires aux canons qui suivent)

Comme, en ce temps, bien des erreurs se sont répandues et bien des questions ont été enseignées et discutées par quantité de gens, en opposition à la foi ancienne fondée sur le saint Evangile, sur les traditions des Apôtres et des saints Pères, le saint concile, après des discussions nombreuses, sérieuses et mûrement réfléchies sur ces sujets, a décidé, du consentement unanime de tous les Pères, de condamner tout ce qui s'oppose à cette foi pure et à la sainte doctrine, et de l'éliminer de la sainte Eglise, par les canons ci-dessous :
Canons sur le très saint Sacrifice de la messe :
Canon1. Si quelqu'un dit qu'à la messe on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable et authentique, ou que cette offrande est uniquement dans le fait que le Christ nous est donné en nourriture, qu'il soit anathème.

Canon3. Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louange et d'action de grâce, où une simple commémoration du sacrifice accompli à la Croix, mais non un sacrifice propitiatoire ; ou qu'il n'est profitable qu'à ceux qui reçoivent le Christ et qu'on ne doit l'offrir ni pour les vivants, ni pour les morts ni pour les péchés, les peines, les satisfactions et autres nécessités, qu'il soit anathème.

Pour plus de renseignements

Credo

Revue bimestrielle de l'association « Credo » :

> *« CREDO, revue bimestrielle, composée par des laïcs, n'est pas une revue d'actualité mais veut être, tant dans le domaine spirituel que temporel, un stimulant pour les fidèles, un ciment pour soutenir la foi catholique, maintenir la Messe de toujours et transmettre toute la Révélation et la Tradition de l'Eglise Catholique, dans le sillage de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X. »*

Président de l'association : Jean BOJO
11, rue du Bel air
95300 ENNERY
33 (0)1 30 38 71 07
credocath@aol.com
Secrétariat administratif
2, rue Georges De LaTour
BP 90505
54008 NANCY
Coordonnées bancaires
CCP : 34644–75 Z – La source

Abonnement et ventes

Abonnement simple : 15 euros par an pour 6 numéros
Abonnement et cotisation :
– Membre actif : 30 euros.
– Membre donateur : 40 euros.
– Membre bienfaiteur : 80 euros.
CREDO est en vente dans les chapelles ou à défaut au Secrétariat à Nancy (adresse ci-dessus).